Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260918-SFEE_PAFR_26_4-AR

MORBIHAN

Publié en ligne le 01/10/2026

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SFEE_PAFR_26_4

ARRÊTÉ MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE LANVENEGEN

Le Président du Conseil départemental,

Vu le titre II du livre Ier du code rural et de la pêche maritime ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 29 janvier 2013 instituant une Commission communale d'aménagement foncier à LANVENEGEN ;

Vu l'arrêté du 21 août 2013 constituant la Commission communale d'aménagement foncier de LANVENEGEN ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental en date du 14 janvier 2022 modifiant la composition de la Commission communale d'aménagement foncier de LANVENEGEN ;

Vu le courrier de la chambre d'agriculture du Morbihan en date du 6 octobre 2025 désignant un exploitant agricole ;

Vu l'absence de réponse de la chambre d'agriculture du Morbihan au courrier du département en date du 31 mars 2026 pour la désignation des membres de la Commission représentant le collège des exploitants, propriétaires ou preneurs exerçant sur le territoire de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal de LANVENEGEN en date du 8 juin 2026 désignant un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants,

Vu la délibération du conseil municipal de LANVENEGEN en date du 8 juin 2026 élisant les propriétaires de biens fonciers non bâtis membres de la Commission communale d'aménagement foncier de LANVENEGEN ;

Considérant la nécessité de procéder à l'actualisation de la composition de la Commission communale d'aménagement foncier de LANVENEGEN suite aux élections municipales de mars 2026 ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services ;

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté du 14 janvier 2022 fixant la composition de la Commission communale d'aménagement foncier de LANVENEGEN est abrogé.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260918-SFEE_PAFR_26_4-AR

Publié en ligne le 01/10/2026

Article 2

La Commission communale d'aménagement foncier de LANVENEGEN est composée comme suit :

- *Présidence* :
M. Jean-Yves KERDREUX, titulaire
M. Jean-Paul BOLÉAT, suppléant

- *Elus de la commune de LANVENEGEN* :
Le maire de LANVENEGEN, membre titulaire
Mme Annie LE GOFF, conseillère municipale – LANVENEGEN, membre titulaire

M. Romain PERRON, conseiller municipal – LANVENEGEN, membre suppléant
M. Rolland ARMAND, conseiller municipal – LANVENEGEN, membre suppléant

- *Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, élus par le conseil municipal* :
Mme Marie-José CARLAC – LANVENEGEN, membre titulaire
M. Florent GUILLEMOT – LANVENEGEN, membre titulaire
M. Alain PERRON – LANVENEGEN, membre titulaire

M. Denis LUQUOT – LANVENEGEN, membre suppléant
M. Christian TRAOUEN – LANVENEGEN, membre suppléant

- *Membres exploitants, propriétaires ou preneurs, désignés par la Chambre d'agriculture* :
M. Philippe DENHEZ – LANVÉNÉGEN, membre titulaire
M. Sylvain CLAUDIC – LANVÉNÉGEN, membre titulaire
M. Egbert MEESTERBERENDS – LANVÉNÉGEN, membre titulaire

M. Guénaël CRENN – LANVÉNÉGEN, membre suppléant
M. Denis DROUAL – LANVÉNÉGEN, membre titulaire

- *Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages* :
Titulaires :
Mme Christine LE DUIGOU – LANVÉNÉGEN
M. Daniel-Yves ALEXANDRE – GUISCRIFF
M. Gérard HUIBAN – LANVÉNÉGEN

Suppléants respectifs des 3 précédents :
M. Bernard GUILLOU – LANVÉNÉGEN
M. Louis KERSULEC – GOURIN
M. Michel PICAUD – LANVÉNÉGEN

- *Un délégué du directeur départemental des services fiscaux*

- *Fonctionnaires du département du Morbihan* :
M. Thibaut JANNEAU, chargé de mission au département du Morbihan, membre titulaire
M. Jean-Louis BELLONCLE, chargé de mission au département du Morbihan, membre titulaire

M. Eric LOZACHMEUR, chef de service au département du Morbihan, membre suppléant
M. Olivier ROYANT, chargé de mission au département du Morbihan, membre suppléant

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260918-SFEE_PAFR_26_4-AR

Publié en ligne le 01/10/2026

- *Représentants du Président du Conseil départemental* :
  Mme Dominique GUEGAN, conseillère départementale du canton de GOURIN, membre titulaire
  M. Dominique LE NINIVEN, conseiller départemental du canton de GOURIN, membre suppléant

Article 3

Un agent du département est chargé du secrétariat de la Commission communale d'aménagement foncier de LANVENEGEN.

Article 4

La Commission communale d'aménagement foncier de LANVENEGEN a son siège à la mairie de LANVENEGEN.

Article 5

Le directeur général des services départementaux, le maire de LANVENEGEN et le président de la Commission communale d'aménagement foncier de LANVENEGEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche à la mairie de LANVENEGEN et sous forme électronique sur le site internet du département du Morbihan (www.morbihan.fr).

VANNES, le 18 septembre 2026

Le Président du Conseil départemental,



David LAPPARTIENT